

cahiers de documentation syndicale - n° 411 - décembre 2024

Édito :

Salaires gelés, jours de carence, moyens supprimés, le gouvernement s'attaque aux fonctionnaires !

Ce bulletin présente, très simplement, les effets sur le pouvoir d'achat de toutes et tous, des choix qui pourraient être opérés dans le cadre du budget 2025. Son adoption par 49-3 ne fait aucun doute, ce qui signifie que seuls les amendements au projet initial retenus par le gouvernement seraient intégrés.

L'introduction par Kasbarian de mesures fondamentalement anti-fonctionnaires sur l'indemnisation des arrêts maladies, la non reconduction de la GIPA, ou le gel du point d'indice sont inacceptables, d'autant qu'elles s'accompagnent de nouvelles suppressions d'emplois, notamment dans l'Éducation nationale, afin de concourir à la réduction de 40 milliards de la dépense publique. Les retraité·es seraient aussi particulièrement pénalisé·es par la sous indexation des retraites. Dans le même temps les grandes entreprises et les plus fortuné·es sont, malgré les quelques annonces médiatiques, dispensé·es des « efforts » demandés au reste des Françaises.

Le résultat des débats parlementaires, après celui des élections législatives, étant bafoué, c'est au mouvement social, particulièrement dans la Fonction publique, d'entrer en jeu pour contrer des décisions lourdes de conséquences pour les fonctionnaires, les agent·es et agents publics et les Services publics.

Une première journée de grève unitaire est lancée pour le jeudi 5 décembre. Elle doit être massive pour faire reculer le gouvernement ou bien permettre de reconduire l'action dans la durée pour l'y contraindre. Les enjeux financiers pour chacune et chacun d'entre nous, détaillés dans les pages qui suivent, dépassent très largement le coût de quelques journées de grève, à méditer... Car laisser passer, ce serait aussi permettre au gouvernement d'avancer sur un nouveau projet de loi délétère pour la Fonction publique. Le niveau de conflictualité dans l'Éducation permettra également de peser pour stopper le « choc des savoirs » qui, dans son intégralité, doit être abandonné.

À nous toutes et tous de convaincre de la nécessité de **se mettre en grève pour :**

- **le retrait des mesures Kasbarian,**
- **la suppression du jour de carence,**
- **le rétablissement de la GIPA,**
- **la revalorisation du point d'indice et la suppression du pacte ;**
- **des créations d'emplois et l'annulation des suppressions de postes.**

C'est ce à quoi appellent les organisations syndicales de la Fonction publique FSU, CGT, CFDT, UNSA, Solidaires, CFE-CGC et FA-FP et celles de l'Éducation nationale FSU, UNSA éducation, CFDT, CGT éducation, SNALC, Sud.

GRÈVE UNITAIRE JEUDI 5 DÉCEMBRE

mardi 3 décembre manifestations des retraité·es

rdv des différentes manifestations sur notre site

SUPPRESSION DE LA GIPA : VOL CARACTÉRISÉ !

En 2008, avant de se lancer dans une période du gel du point d'indice, le gouvernement Fillon voulait innover avec une indemnité à caractère individuel, visant à maintenir le niveau de rémunération des agent-es lorsque leur traitement indiciaire brut aurait évolué moins vite que l'indice des prix à la consommation sur une période de 4 ans. C'était la naissance de la GIPA et des inégalités entre agent-es qu'elle visait à généraliser, en renvoyant la question de la rémunération à des situations individuelles, à l'opposé des droits collectifs garantis par le Statut. Cette année 2024, alors que l'inflation de ces dernières années bat tous les records, le gouvernement Barnier prévoit la suppression de ce dispositif, sans rien prévoir pour mettre fin au déclasserement salarial des agent.es, pire il annonce deux années blanches pour la revalorisation du point d'indice.

Quelles conséquences pour les certifié-es, CPE et Psy-EN ?

En 2023, alors que l'inflation sur 4 ans n'était que de 8%, 200 000 agent.es du MEN ont touché la GIPA, pour un total de 266 millions d'euros. Cela concernait, les certifié-es et assimilé-es des échelons 2, 4 et 5 de la Classe Normale (CN), de l'échelon 6 de la Hors Classe (HC), de l'échelon 4 de la classe exceptionnelle n'ayant pas accédé à l'échelon spécial, mais aussi les agrégé-es du 10ème échelon CN ou du dernier chevron de la HC n'ayant pas accédé au grade supérieur (Les échelons évoqués étaient détenus au 31/12/2018).

Échelon au 31/12/2019	Échelon au 31/12/2023	Montant annuel GIPA 2024
Classe normale 2	Classe normale 4	835,30 €
Classe normale 3	Classe normale 5	208,50 €
Classe normale 4	Classe normale 5	1030 €
Classe normale 5	Classe normale 6	913,20 €
Classe normale 6	Classe normale 7	88,30 €
Classe normale 10	Classe normale 11	31,30 €
Hors classe 4	Hors classe 5	125,10 €
Hors classe 5	Hors classe 6	510,50 €
Hors classe 6	Hors classe 7	2284,90 €

En 2024, alors que l'inflation est de 12,8 % entre décembre 2019 et décembre 2024, période de référence, ce sont les certifié-es et assimilé-es échelons 2, 3, 4, 5, 6 et 10 de la CN, plus les HC échelons 4, 5 et 6 qui devaient toucher la GIPA, or elle est supprimée ! Elle était budgétée à hauteur de 400 millions d'€.



En 2025, et en prenant comme base d'inflation les 9 premiers mois de 2024, c'est presque l'intégralité des collègues certifié-es et assimilé-es qui devaient toucher la GIPA.

Échelon au 31/12/2020	Échelon au 31/12/2024	Montant annuel GIPA 2025
Classe normale 2	Classe normale 4	729,90 €
Classe normale 3	Classe normale 5	356,40 €
Classe normale 4	Classe normale 5	1191,20 €
Classe normale 5	Classe normale 6	1209,40 €
Classe normale 6	Classe normale 7	641,90 €
Classe normale 7	Classe normale 8	131,10 €
Classe normale 8	Classe normale 9	622 €
Classe normale 9	Classe normale 10	437,40 €
Classe normale 10	Classe normale 11	342,80 €

Échelon au 31/12/2020	Échelon au 31/12/2024	Montant annuel GIPA 2025
Hors classe 2	Hors classe 3	317 €
Hors classe 3	Hors classe 4	366,30 €
Hors classe 4	Hors classe 5	549,10 €
Hors classe 5	Hors classe 6	1091,50 €
Hors classe 6	Hors classe 7	2966,90 €

Les agrégé-es sont aussi concerné-es, en 2024 comme en 2025, mais dans des proportions un peu moindres en classe normale, du fait de la structure des carrières, et pour des montants moindres. Les agrégé-es en fin de grade HC seraient particulièrement pénalisés-es.

Tou-tes les non titulaires auraient pu prétendre à la GIPA en 2024 ou 2025 !

Le gouvernement doit verser la GIPA 2024 et inscrire au budget la GIPA 2025, avant d'engager une revalorisation des carrières et des grilles indiciaires, ainsi que les rattrapages de perte de pouvoir d'achat du point d'indice. Il y a urgence alors que la crise de recrutement fait rage.



JOUR DE CARENCE : PUNI-ES D'ÊTRE MALADES !

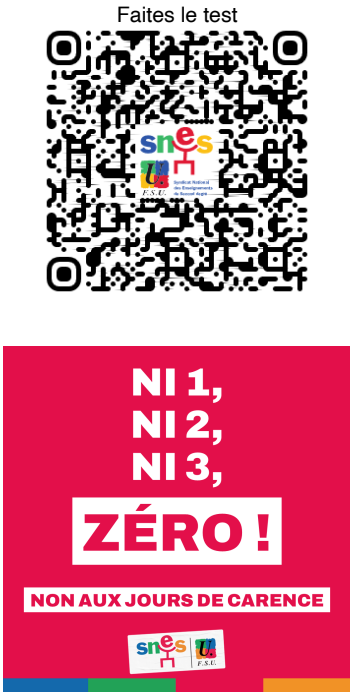
Le nouveau ministre de la Fonction publique a annoncé le 27 octobre sa volonté d'imposer aux agentes et agents publics trois jours de carence et la réduction, au delà de la carence, à 90% du traitement en cas de congé maladie ordinaire. Pour justifier sa mesure, Kasabarian a déroulé des arguments plus fallacieux les uns que les autres.

Prétendant tout d'abord vouloir lutter contre l'absentéisme qui gangrènerait la Fonction publique, il s'est appuyé sur un rapport commandé par Gabriel Attal à l'IGAS sur les arrêts maladies pendant la période Covid... Peu importe que le rapport conclut à un taux d'absence pour raison de santé moindre des fonctionnaires d'État par rapport aux salarié-es du privé, égal pour les enseignant-es alors qu'ils-elles sont plus exposé-es aux maladies dans des classes surchargées. Peu importe aussi qu'en 2023, l'incidence du Covid étant moindre, les arrêts retrouvent leurs niveaux antérieurs et témoignent d'une moindre absence des fonctionnaires par rapport aux salarié-es du privé, les enseignant-es étant les moins absent-es toutes catégories confondues. Nous connaissons toutes et tous le présentéisme qui frappe nos professions alors que notre état de santé aurait nécessité un maintien à domicile.

Deuxième argument fallacieux du ministre, repris en chœur par Genetet et l'ensemble du gouvernement, l'égalité de traitement avec les salarié-es du privé. C'est oublier un peu vite que deux tiers d'entre elles et eux sont couverts par des accords d'entreprises prenant intégralement en charge les jours de carence. **C'est donc à un alignement sur les droits sociaux les moins-disants auquel veut nous soumettre Kasabarian. Pour le SNES et la FSU, l'égalité public-privé ce n'est ni un, ni deux, ni trois jours de carence, mais zéro pour toutes et tous.**

Les conséquences sur nos traitements en cas d'arrêt maladie de 5 jours, une petite grippe, sont terribles. Faites le test pour ce qui vous concerne sur le site du SNES. Toutes et tous en grève le 5 décembre pour obtenir l'abandon immédiat de cette mesure vexatoire !

	Pour un arrêt maladie de 5 jours	
	Aujourd'hui, 1 jour de carence, en € brut	Demain avec mesure Kasabarian, 3 jours de carence, -10% au-delà des 3 jours, en € brut
Psy-EN classe normale échelon 3	-74,33	-237,87
CPE échelon 9	-97,64	-312,43
Certifié-es hors classe échelon 4	-118,15	-378,07
Certifié-es hors classe échelon 7	-135,54	-433,73
Agrégé-es classe normale échelon 4	-89,76	-287,23
Agrégé-es classe normale échelon 10	-132,09	-422,70
Agrégé-es hors classe échelon 3	-137,02	-438,46
AED temps plein	-60,06	-192,19
AESH mi-temps échelon 2	-30,77	-98,46



CHOC DES SAVOIRS ACTE 2 : ENTÊTEMENT COUPABLE !

Refusant d'entendre le rejet quasi unanime des premières mesures du Choc des savoirs, la Ministre a choisi le passage en force en annonçant la mise en place de nouvelles mesures pour la rentrée 2025. **Les groupes de niveaux seraient étendus aux classes de quatrième et de troisième.** Le bricolage envisagé consisterait à priver les élèves d'une heure de cours hebdomadaire en français ou en mathématiques dans leur classe, en les plaçant en groupe de niveaux sur cette heure-là. On mesure en quoi ce tri des élèves, même limité à une heure, serait un non sens pédagogique. On mesure aussi les contraintes qui en découleraient sur les apprentissages mais aussi sur l'organisation des emplois du temps. L'absence de moyens dédiés laisse par ailleurs craindre une nouvelle amputation de la marge des établissements.

Les quelques annonces sur le renforcement des « vacances apprenantes » et de « devoirs faits » sont avant tout de la poudre aux yeux pour dissimuler l'absence de moyens. Elles prétendent traiter la difficulté scolaire en dehors de la classe en quelques heures alors que les conditions d'enseignement ne cessent de se dégrader au quotidien. Elles ne seraient financées que par le pacte largement refusé par les personnels.

L'autre annonce inquiétante concerne le DNB dont la détention deviendrait obligatoire en 2027 pour accéder en seconde professionnelle, générale ou technologique. Cela mettrait un coup d'arrêt à la scolarité de nombreux jeunes, à l'heure actuelle 15% d'une classe d'âge, renvoyés à la seule perspective d'un CAP, de l'apprentissage ou d'une sortie précoce du système éducatif sans diplôme à rebours des attentes sociales et des exigences

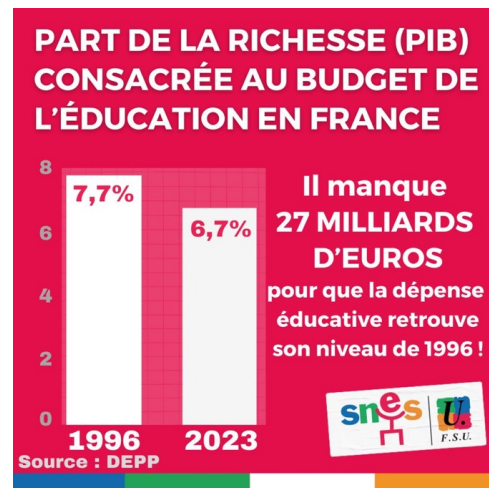
démocratiques. Et ce n'est pas la généralisation de la classe prépa seconde, classe de relégation aux horaires moindres que celles de troisième et sans programmes, qui changera quoi que ce soit.

En plus de l'annonce de nouveaux programmes au collège comme au lycée, la ministre a aussi acté la mise en place d'une épreuve anticipée de mathématiques en première générale et technologique qui interroge fortement : quid du devenir des mathématiques en Terminale une fois l'épreuve passée ? Cette épreuve concernerait-elle aussi les élèves suivant la spécialité mathématiques ? Quelle prise en compte des spécificités des séries technologiques ? Quelle prise en compte dans Parcoursup ?

Passage en force sans entendre l'avis des personnels, volonté idéologique de poursuivre dans la direction voulue par Gabriel Attal, la Ministre fait fausse route ! Le 5 décembre servira aussi à le lui faire entendre fortement !

Le SNES-FSU défend une École publique ambitieuse pour l'ensemble des élèves qui les porte au plus haut niveau de formation et de qualification avec un accès plus large possible à l'enseignement supérieur.

Pour le SNES-FSU l'École publique n'a pas besoin de ce prétendu « choc des savoirs » qui doit être abrogé, mais d'un choc des salaires et des moyens.



SANTÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL : UNE QUESTION CRUCIALE

L'article L. 4121-1 du Code du travail est explicite : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ». Cela passe par des actions de prévention, d'information et de formation ainsi qu'une organisation du travail et de moyens adaptés. L'Éducation nationale ne saurait déroger à cette prescription.

Au sein des formations spécialisées (FS-SSCT) académique et départementales, les représentantes et représentants du SNES-FSU veillent à l'application du principe énoncé ci-dessus, avec les difficultés que nous connaissons dans notre ministère. L'académie de Limoges, bien que mieux lotie que d'autres, dispose seulement de deux médecins de prévention, d'une psychologue du travail et d'un inspecteur santé et sécurité au travail pour plus de 11000 agentes et agents. C'est évidemment insuffisant pour assurer une véritable prévention et un réel suivi de la santé des collègues.

Dans le second degré, l'intensification du travail, le manque de moyens et/ou l'empilement de réformes abscones empêchant de « bien faire son travail » conduisent à une perte de sens du métier. Le management à l'œuvre dans l'Éducation nationale tente d'atomiser les collectifs de travail et est vecteur de tensions et de vraies maltraitances. Cela se traduit par des souffrances accrues des professionnels, du stress, des conduites à risques, de l'épuisement professionnel (le burn-out), de maladies cardio-vasculaires et même, malheureusement, des suicides.

En tant que représentantes et représentants du SNES-FSU dans les FS-SSCT, nous accordons dans nos travaux une grande place à l'analyse des risques psychosociaux (RPS), notamment lors des visites d'établissements, afin de proposer des préconisations à même de les faire disparaître ou à tout le moins de les

réduire. Nous accompagnons les collègues et portons leurs situations au plus haut niveau afin de faire en sorte que les fonctionnements toxiques (et il y en a !) cessent. Nous bataillons aussi et surtout avec l'objectif d'aboutir à une politique de prévention ambitieuse pour de meilleures conditions de travail.

Si vous vous sentez isolé·e au travail, si vous avez l'impression de ne plus être reconnu·e dans votre professionnalité, si votre chef·fe de service vous fait souffrir, le plus souvent le problème ce n'est pas du tout vous, mais c'est l'organisation du travail ou les relations au travail. Et la responsabilité de la souffrance dont vous êtes la victime incombe à l'employeur. Le meilleur moyen d'y remédier et de ne plus accepter l'inacceptable, c'est d'abord de créer du collectif au sein du collège ou du lycée. Pour être bien défendu·e et faire valoir vos droits, n'hésitez pas en plus à contacter la section académique du SNES-FSU ou le secrétariat de la FS-SSCT académique : formationspecialisee-acad.ssct@ac-limoges.fr.

Notre employeur a, en matière de santé, une « obligation de résultat ». A nous de la faire respecter !

Retrouvez nos publications liées à la santé, la sécurité et les conditions de travail sur le site académique du SNES-FSU, à l'onglet « FS-SSCT »

